PROIET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 9 novembre 1983

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'une convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures (ensemble deux annexes), signée à Bonn le 3 décembre 1976, telle qu'amendée par quatre échanges de lettres entre le gouvernement de la République française et les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse (en date des 29 avril 1983 et 4 mai 1983; 29 avril 1983 et 13 mai 1983; 29 avril 1983 et 4 mai 1983; 29 avril 1983 et 13 mai 1983), dont le texte est annexé à la présente loi. (1)

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 novembre 1983.

Le Président, Signé : ALAIN POHER.

⁽¹⁾ Nota: voir le document annexe au nº 1554 A.N. (7º législ.).